

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2020-503
PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 14 mai 2021, le règlement numéro 2020-503 ;

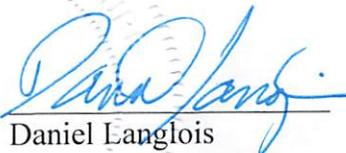
QUE le règlement numéro 2020-503 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 513 747 \$ et un emprunt de 513 747 \$, afin de financer l'acquisition d'un camion autopompe neuf remboursable sur une période de 20 ans;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 7 juin 2021 ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 octobre 2021 ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 27^e jour du mois d'octobre 2021.



Daniel Langlois

Greffier